

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2759

13 novembre 2008

### SOMMAIRE

Asia Growth Basket S.à r.l. ....	132427	Investimmo S.A. ....	132429
Auto-Moto-Ecole Pepe S.à r.l. ....	132429	Kalogeros S.A. ....	132431
BCP Cayman Family OSUM S.à r.l. ....	132404	Landforse I SCA ....	132424
BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l. ....	132405	Lars Mürbeck Consulting GmbH ....	132409
BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l. ....	132405	Le Manoir Anglais S.à r.l. ....	132413
BCP Cayman V OSUM S.à r.l. ....	132404	Linear S.A. ....	132420
Beauty Cars S.à r.l. ....	132411	LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. .....	132421
Belvaux Holding S.A. ....	132427	Lux Direct PDI S.à r.l. ....	132393
Centurio Lux S.A. ....	132392	Magic Line Project ....	132387
Compagnie Financière d'Alembert ....	132393	Massy Château Holding S.à r.l. ....	132425
Connexion Group S.A. ....	132386	Menuiserie Ebenisterie Igor Muller S.à r.l. .....	132425
Corntoner S.A. ....	132414	Microfinance Loan Obligations S.A. ....	132391
Cyclamen S.A. ....	132430	Moorea 1 S.à r.l. ....	132428
Des Alpes Construction S.A. ....	132426	Moorfield Real Estate Fund Luxembourg Finance ....	132412
D.M. Investments S.A. ....	132432	Nastia ....	132404
Eaton Holding VII S.à r.l. ....	132406	Naturmaat S.à r.l. ....	132405
Elite Distribution S.A. ....	132392	Pauco Holdings S.à r.l. ....	132430
Eurest Luxembourg S.A. ....	132387	Pioscor Investments S.A. ....	132426
European Police Association Section Lu- xembourg ....	132421	Power Investments International II S.à r.l. .....	132424
Euro Realty ....	132425	Sabayon Financière S.A. ....	132415
Eutag S.A. ....	132427	Socgen International Sicav ....	132428
Fermont Finance S.A. ....	132431	Société Civile Immobilière Albert Philippe .....	132413
Fin Scutum S.A. ....	132432	Stam Rei III ....	132420
GCI Partners S.à r.l. ....	132420	Straiton S.A. ....	132430
Geotop S.A. ....	132390	Trotwood Investments ....	132423
Grand Frais Immobilier ....	132431	Vevco Holdings S.à r.l. ....	132431
Granello S.A. ....	132412	Vfive S.A. ....	132429
Gumtree S.à r.l. ....	132432	Wisniowy F Investors S.à r.l. ....	132387
H/H-Stadtwerkefonds KGaA, SICAR ....	132428	Zambon Advance Luxembourg S.A. ....	132386
HSH Luxembourg S.à r.l. ....	132426		
Hymmo S.A. ....	132391		
Investimmo S.A. ....	132387		
Investimmo S.A. ....	132424		

**Connexion Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.593.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 3 octobre 2008 que la démission de M. Denis van der Aardweg en tant qu'administrateur délégué et qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Pour CONNEXION GROUP S.A.

CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES Soc.Civ.

Richard Turner

Gérant, Expert-comptable, Agent domiciliaire

Référence de publication: 2008138721/3459/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01827. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Zambon Advance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.724.

—  
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 20 juin 2008

5<sup>ème</sup> Résolution

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Pierre HOFFMANN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg de sa fonction d'administrateur de catégorie B de la société.

En remplacement de l'administrateur sortant, l'assemblée décide de nommer Madame Brigitte DENIS, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à la fonction d'administrateur de catégorie B. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2008.

De même, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder au renouvellement des mandats des autres administrateurs en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2008, à savoir:

- Madame Paola Corna PELLEGRINI, administrateur, demeurant à Piazza Aquileia 8, Milan, Italie, administrateur de catégorie A et Présidente du Conseil d'Administration.

- Madame Joanne King Wa Li, administrateur, demeurant à Flat B, Villa Rhapsody, Symphony Bay, Ma On Shan, N<sup>o</sup> 533 sha sa Road N.T., Hong Kong, administrateur de catégorie A;

- Monsieur Mauro SAPONELLI, administrateur, demeurant à Via Plinio 13, 20.129 Milan, Italie, administrateur de catégorie A;

- Monsieur Romain THILLENS, administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg, administrateur de catégorie B (avec ancienne adresse au 46, route de Luxembourg L-7240 BERELDANGE).

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de HRT REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg (anc. HRT REVISION SàRL).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2008.

Pour ZAMBON ADVANCE Luxembourg S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008138868/565/36.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Investimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.  
R.C.S. Luxembourg B 93.405.

Par la présente je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur et d'Administrateur délégué de la société INVESTIMMO SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 93405, section B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Claude KARP.

Référence de publication: 2008138852/9037/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV10122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Eurest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 19.293.

Les mandats d'administrateurs de la Société de M. Carl Andreasson, qui se terminait en 2007, et de M. Peters Frank, qui se terminait en 2006, n'ont pas été renouvelés lors de la fin des mandats par les actionnaires de la Société.

Il convient de les rayer de l'extrait RCS de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

*Pour Eurest Luxembourg S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008138706/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00960. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Wisniowy F Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 82.159.

Il résulte d'une résolution des associés en date du 13 août 2008 que:

- Monsieur Sansal Ozdemir a été révoqué de son poste de gérant de la société avec effet au 13 août 2008,
- Madame Renata Miazga, demeurant professionnellement à L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter, a été nommée comme nouveau gérant de la société avec effet au 13 août 2008 pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008138715/1421/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09374. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Magic Line Project, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 142.679.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

## A COMPARU:

Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en son nom personnel et en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être sousmises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ses dites qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MAGIC LINE PROJECT"

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition d'avions en pleine propriété et / ou crédit bail en vue de leur location.

Elle pourra notamment effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achats et de tout autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) divisé en TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Toute cession d'actions est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil d'administration, conformément aux dispositions du pacte d'actionnaires dont tout candidat acquéreur est présumé en avoir été informé.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui possède dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le montant restant sera mis à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Patrick ROCHAS, prédésigné, trois cent neuf actions, . . . . .	309
2. Monsieur Stéphane LIEGEOIS, prédésigné, une action, . . . . .	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été libérées entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

132390

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un. La durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes est de six ans renouvelables lors de l'assemblée générale ordinaire.

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a. Monsieur Claude SAUBER, employé privé, demeurant à L-6951 Olingen, 13, rue de Betzdorf.
- b. Monsieur Maurice HOUSSA, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- c. Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

*Troisième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire:

MAZARS, société anonyme, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

*Sixième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société:

Monsieur Claude SAUBER, préqualifié.

lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

*Septième résolution*

Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: P. Rochas, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 30 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13470. — Reçu cent cinquante-cinq euros  
31.000 € à 0,5%: 155 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008138626/272/151.

(080162965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Geotop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 49, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 43.059.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 09.06.08*

Le Conseil d'Administration réuni en date du 09 juin 2008 décide de déléguer la gestion journalière de la société à un deuxième administrateur: Monsieur Jean-Michel VANDENBRANDEN domicilié à B 5351 Ohey, rue Malizette 210.

Il portera le titre d'administrateur-délégué.

Ce mandat est à durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2008.

DUPONT Philippe

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008138719/2319/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Hymmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 93.951.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10.10.08*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des 3 administrateurs ainsi que celui du Commissaire aux Comptes.

Ces mandats arrivaient à échéance à l'AGO de 2008. Ils sont prolongés pour 6 ans, jusqu'à l'AGO de 2014.

La composition du Conseil d'Administration est actuellement la suivante:

*Administrateur-délégué:*

Monsieur Yvan HAUTECOEUR domicilié à B 6700 TOERNICH, rue d'Udange, 37

*Administrateurs:*

Madame Laurence GILLET domiciliée à B 6700 TOERNICH, rue d'Udange, 37

Monsieur Jules MOVILLIAT domicilié à B 6717 ATTERT, Impasse du Meunier, 192

Contrôle des Comptes:

*Commissaire aux Comptes:*

Madame Marie-Denise GUIOT-WILLEMET domiciliée à B 6700 ARLON, rue F. Boudart, 14

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 10 octobre 2008.

HAUTECOEUR Yvan

Administrateur

Référence de publication: 2008138720/2319/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Microfinance Loan Obligations S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.734.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 7 octobre 2008 et du conseil d'administration du 22 septembre 2008*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Mr. Michel. E. Raffoul, avec adresse professionnelle au 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Mrs. Laetitia Antoine, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission de Mrs. Catherine Koch en tant que membre du conseil d'administration avec date d'effet au 7 septembre 2008.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer Mr. Luca Gallinelli, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg en tant que membre du conseil d'administration en remplacement de Mrs. Catherine Koch jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

Le conseil décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/10/2008.  
SGG Corporate Services S.A.  
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008139043/1005/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Centurio Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.062.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 4 juin 2008, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008138865/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Elite Distribution S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 103.616.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 3 octobre 2008*

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société Elite Distribution SA en date du 3 octobre 2008, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité par les actionnaires.

*Résolution N° 1<sup>er</sup>*

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Mademoiselle Marga Mengato, née le 30 juillet 1982 à Esch/Alzette et domiciliée à 6, rue du Général de Gaulle à F-54870 CONS-LA-GRANVILLE, du poste d'administrateur-délégué.

*Résolution N° 2*

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Mademoiselle Marga Mengato, née le 30 juillet 1982 à Esch/Alzette et domiciliée à 6, rue du Général de Gaulle à F-54870 CONS-LA-GRANVILLE, du poste d'administrateur.

*Résolution N° 3*

L'Assemblée nomme Mademoiselle Nathalie Benny, née le 28 novembre 1966 à Montréal (Québec-Canada) et domiciliée à Rome (I-00162) 36, Via Ridolfino Venuti, au poste d'administrateur.

Le mandat de Mademoiselle Nathalie Benny commence en ce jour et se terminera lors de l'assemblée ordinaire de l'année 2010.

*Résolution N° 4*

L'Assemblée nomme Mademoiselle Nathalie Benny, née le 28 novembre 1966 à Montréal (Québec-Canada) et domiciliée à Rome (I-00162) 36, Via Ridolfino Venuti, au poste d'administrateur-délégué pouvant engager la société par sa seule signature. Le mandat de Mademoiselle Nathalie Benny commence en ce jour et se terminera lors de l'assemblée ordinaire de l'année 2010.

*Résolution N° 5*

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société The Lion's Associates SA, établie à Howald (L-1818) 4, rue des Joncs, Hall 19, enregistrée sous le numéro B 67.351 au Registre de Commerce et des Sociétés, du poste d'administrateur.



132393

*Résolution N° 6*

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société The Lion's Associates SA, établie à Howald (L-1818) 4, rue des Joncs, Hall 19, enregistrée sous le numéro B 67.351 au Registre de Commerce et des Sociétés, du poste d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature  
Président / Secrétaire / Scrutateur / l'Actionnaire 1 / l'Actionnaire 2

Référence de publication: 2008138858/9037/39.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00480. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Compagnie Financière d'Alembert, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.538.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

Pour copie conforme  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008138998/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00645. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Lux Direct PDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.677.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"QS PDI S.A. SICAR", a société anonyme, with registered office at L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, registered with the registry of trade and companies of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 133.724 ("QS PDI"),

represented by Maître Pit RECKINGER, maître en droit, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company "Lux Direct PDI S.à r.l." (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Lux Direct PDI S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association (the "Articles") and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition and/or investment by way of purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities or hybrid instruments including in particular convertible preferred equity certificates.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital, shares.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one thousand two hundred fifty (1,250) Class F Shares (as defined below) with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The shares may be of different classes which shall be designated in numerical sequences and which shall in principle represent the interest in a given investment (the "Target Asset") as more fully described hereunder provided that at least one class of shares shall not be linked to a specific investment but shall be founder shares listed to a pool of liquid assets (the "Class F Shares"). The proceeds of the issue of each class of shares, linked to a given investment, shall be invested pursuant to article 2 hereof.

Shares of different classes shall have different financial rights as more fully set out hereafter. Shares within a class shall rank *pari passu* in all respects *vis-à-vis* the other. In relation to each Target Asset the Company may issue convertible instruments or loans specifically attached to the relevant pool of assets and liabilities related to such Target Asset.

The proceeds of the issue of each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) and any other proceeds relating to a class of shares (such as shareholder loans, debt instruments whether convertible or not which may from time to time be issued (the "Instruments")) may be invested in the relevant Target Asset as shall be decided pursuant to Luxembourg law and to the decision of the board of managers.

The board of managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares showing in a pool established in relation to each class of shares the proceeds received from the issue of shares of such class together with the proceeds from the issue of any related Instruments as well as the related use of such proceeds (in particular Target Asset and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto.

In the case where a liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular class, such liability or expense shall be allocated between all the existing classes prorata to the net assets of each class or pro rata to the relevant classes to which the liability or expense relates.

Any distribution or payment made to shareholders of a particular class shall reduce the assets of the pool related to such class.

Holders of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Target Asset relating to their class and the net income derived from the Target Asset. Where the Target Asset has been acquired with proceeds of the issue of more than one class of shares, the classes of shares concerned shall participate in the net income derived from the relevant Target Asset in proportion to their respective investment therein. For the purposes of this article "net income" means the current income of the Company as well as the net return (including capital gains) of any total or partial disposal of the Target Asset (disposal meaning transfers, realisations and contributions of any kind) such net income being reduced by an amount corresponding to the quota of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the board of managers) which also include repayment by the Company of any interest (or any other costs) incurred and by the Company's non recoverable losses.

Distributions made by the Company to its shareholders of a particular class either by way of dividends (including interim dividends) or through a redemption of shares (to the extent permissible by applicable law and these Articles) or upon liquidation of the Company (subject as set out under article 16 hereunder) shall be made out of funds deriving from the Target Asset of the relevant class or the disposal thereof and in the case of a redemption or liquidation after deduction of any liabilities or charges relating thereto.

Creditors of the Company may have recourse upon any asset of the Company unless they specifically agree to limit their recourse to assets attributable to a specific class of shares in the Company.

**Art. 6. Any available share premium shall be distributable. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Redemption of Shares - reduction of share capital.** The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including through the cancellation of one or more entire class or classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in the relevant class or classes by approval at the general meeting of shareholders resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the Articles.

In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more entire class or classes of shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class or classes of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as defined below) for each share of the relevant class or classes held by them and cancelled subject to any right over share premium as set out in articles 15 and 16 below.

The board of managers shall in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares, calculate the Class Available Amount (as defined below) for the repurchased class or classes (always subject to the overall amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and interim internal accounts relating to the relevant pool attached to such class (the "Interim Accounts").

The "Cancellation Value per Share" shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class or classes of shares to be repurchased and cancelled.

The "Class Cancellation Amount" shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the Interim Accounts.

Subject always to the total amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the class or classes of shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount shall never be higher than the Class Available Amount and provided further that the Class Cancellation Amount shall never be greater than the total amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

The "Class Available Amount" shall be the total amount of the net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Target Asset to which the relevant class or classes of shares belong (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the class of shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such class) but (ii) less any Investment Losses of that class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

The "Investment Losses" shall be any losses (including carry forward losses relating to the relevant Target Asset) and any costs, charges or expenses related to the relevant Target Asset (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Target Asset), and an amount corresponding to the pro rata portion calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the board of managers) and the Company's non recoverable losses.

#### **Art. 8. Management of the Company.**

8.1 The Company is managed by one or several managers who may be but do not need to be shareholders. If more than one manager is appointed the Company is managed by a board of managers (conseil de gérance) appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The board of managers shall be composed of the number of members determined by the general meeting of shareholders (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon).

8.2 The managers are appointed and removed from office by decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

8.3 The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

8.4 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

8.5 Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any vice chairman or any two board members. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers two (2) days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened to twenty four hours and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.6 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented.

8.7 Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented.

8.8 The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of anyone manager or as decided by the board of managers.

8.9 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

#### **Art. 9. Management Powers.**

9.1 The sole manager (if there is only one manager) or the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and /or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the general meeting or as may be provided herein.

9.2 The Company will be bound by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers of the Company. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 10. Liability of the managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 11. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 12. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority (or, as the case may be, majorities) as prescribed by Luxembourg Company Law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, (ii) decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the third Wednesday of the month of April at 10:00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 13. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

**Art. 14. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 15. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of Interim Accounts by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders provided that distributions (including from disposal) to a class shall only be made out of income or return from the Target Asset relating to such class and share premium related thereto.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders provided that notwithstanding anything set out herein, where a share premium shall have been paid-in upon subscription of shares of a certain class, the shareholders may decide to allocate such share premium exclusively to the class of shares in respect of which they are paid. Upon such decision the relevant share premium shall be reserved for distribution to the class of shares concerned. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 16. Dissolution and liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each share shall be the amount to which the class of shares to which such share belongs is entitled to divided by the number of shares of the relevant class then in issue. The class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific class(es) of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of debts and liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Target Asset and any reserve funds attributable to such class.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining with a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class only.

**Art. 17. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies

as amended (the "Luxembourg Company Law"); in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 18. Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the notary and the appearing party, "QS PDI S.A. SICAR", prenamed has subscribed to all the one thousand two hundred and fifty (1,250) Class F shares and entirely paid-up such shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed to the board of managers of the Company for an undetermined period:
  - i. Mr Jean-Benoît LACHAISE, born on 16th April 1965 at Villers-Semeuse (France), with professional address at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,
  - ii. Mr F. Michel ABOUCHALACHE, born on 31st October 1964 at Beyrouth, with professional address at 243, boulevard Saint Germain, F-75007 Paris,
  - iii. Mr Michel DELCROIX, born on 24th May 1962 at Uccle (Belgique), with professional address at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,
  - iv. Mr Daniel DINE, born on 12th May 1971 at Thionville (France), with professional address at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

«QS PSI S.A. SICAR», une société anonyme, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.724 («QS PSI»),

représentée par Maître Pit RECKINGER, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée «Lux Direct PDI S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Lux Direct PDI S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts (les «Statuts») et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans tout autre entreprise ou investissement, l'acquisition et/ou investissement par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de parts sociales, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts,

participations dans des prêts, certificats de dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments ou avoirs financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance ou de toutes sortes de titres représentatifs de dette ou d'avoir ou instruments hybrides, y compris en particulier des certificats de titres préférentiels convertibles («convertible preferred equity certificates»).

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social, parts sociales.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe F (telle que défini ci-après) d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Les parts sociales peuvent être de différentes classes, lesquelles seront désignées par des séquences numériques, et lesquelles représenteront, en principe, l'intérêt dans un investissement déterminé (l'«Actif-Cible»), tel que plus amplement décrit ci-après, étant entendu qu'au moins une classe de parts sociales ne sera pas liée à un investissement spécifique mais regroupera des parts sociales attribuées à une masse d'avoirs liquides (les «Parts Sociales de Classe F»). Le montant des recettes d'émission de chaque classe de parts sociales, liée à un investissement spécifique, sera investi conformément au présent article 2.

Différents droits financiers pourront être attachés aux parts sociales des différentes classes, tels que prévus ci-après. Les parts sociales d'une même classe seront traitées pari passu, à tous égards les unes par rapport aux autres. En relation avec un Actif-Cible, la Société peut émettre des instruments convertibles ou des prêts spécifiques attachés à la masse d'actifs et de passifs relatifs à de cet Actif-Cible.

Le montant des recettes de l'émission de chaque classe de parts sociales (nonobstant le moment de l'émission des parts sociales au sein d'une classe) et de tout autre recette relative à une classe de parts sociales (tels que des prêts d'associés, des instruments représentatifs de dettes, qu'ils soient convertibles ou non, qui peuvent être émis de tout temps (les «Instruments») pourra être investi dans l'Actif-Cible concerné, conformément au droit luxembourgeois et à la décision du conseil de gérance.

Au sein des comptes de la Société, le conseil de gérance tiendra des comptes internes pour chaque classe de parts sociales indiquant dans une masse établie en relation avec chaque classe de parts sociales le montant des recettes perçues lors de l'émission des parts sociales relatives à une telle classe ensemble avec les recettes provenant de l'émission de tous Instruments y relatifs, ainsi que l'utilisation faite de ces recettes (en particulier de l'Actif-Cible et de tout revenu dérivant de celui-ci) et de tout actif, passif ou charges y imputables.

Dans le cas où le passif ou des frais de la Société ne peuvent pas être considérés comme étant exclusivement imputables à une classe particulière, ce passif ou ces frais seront alloués à toutes les classes existantes, au prorata de l'actif net de chaque classe ou au prorata des classes concernées auxquelles le passif ou les frais se réfèrent.

Toute distribution ou paiement fait aux associés d'une classe spécifique réduira les avoirs de la masse liée à cette classe.

Les détenteurs de parts sociales d'une classe spécifique disposeront d'un droit exclusif sur les profits de l'Actif-Cible relatif à leur classe et des revenus nets dérivés de l'Actif-Cible. Si l'Actif-Cible a été acquis avec le montant des recettes de l'émission de parts sociales de plus d'une classe de parts sociales, les classes de parts sociales concernées participeront au revenu net dérivé de l'Actif-Cible considéré au prorata de leur investissement respectif dans l'Actif-Cible. Pour les besoins du présent article, les termes «revenus nets» signifient les revenus actuels de la Société, ainsi que le bénéfice net (y compris les gains en capital) de toute disposition totale ou partielle de l'Actif-Cible (disposition signifiant tout transfert, réalisation ou apport de toute sorte), ces revenus nets étant réduits d'un montant correspondant au quota des frais généraux de la Société (fixé équitablement mais irrévocablement par le conseil de gérance), lequel inclut également le remboursement par la Société de tout intérêt (ou tout autre coût) encouru de toute perte non recouvrable par la Société.

Les distributions faites par la Société à ses associés d'une classe spécifique, soit par dividendes (y compris les dividendes intérimaires), soit au moyen d'un rachat de parts sociales (dans les limites de ce qui est permis par le droit applicable et par les Statuts), soit au moment de la liquidation de la Société (telle que prévue à l'article 16 ci-après) seront réalisées avec des fonds provenant de l'Actif-Cible de la classe concernée ou la cession de celui-ci et dans le cas d'un rachat ou de la liquidation, après déduction de tout passif ou charge y afférent.

Les créanciers de la Société peuvent avoir recours à l'encontre de tout actif de la Société à moins qu'ils n'aient donné expressément leur accord de limiter un tel recours sur l'actif imputable à une classe de parts sociales spécifique dans la Société.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

**Art. 7. Rachat de parts sociales réduction de capital Social.** Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de parts sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de parts sociales en rachetant et annulant toutes les parts sociales émises dans la ou les classe(s) concernée(s) sur accord de l'assemblée générale des associés décidant avec le quorum et la majorité nécessaires prévus pour la modification des Statuts.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de parts sociales, les détenteurs de classes de parts sociales de la ou des classe(s) de parts sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation, par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des parts sociales de la ou des classe(s) concernée(s) qu'ils détiennent et qui a été annulée sous réserve de tout droit à une prime d'émission tel que prévu dans les articles 15 et 16 ci-dessous.

Le conseil de gérance détermine, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, le Montant Disponible de Classe (tels que défini ci-dessous) pour la ou les classe(s) rachetée(s) (toujours assujetti au montant global des profits disponibles, primes et réserves de la Société) sur base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes en rapport avec le compartiment attaché à cette classe (les «Comptes Intérimaires»)

La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» est calculée en divisant le Montant d'Annulation de Classe par le nombre de parts sociales émises dans la ou les classe(s) de parts sociales devant être rachetée(s) et annulée(s).

Le «Montant d'Annulation de Classe» est le montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires.

Toujours sous réserve du montant total des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la(les) classe(s) des parts sociales devant être rachetée(s) et annulée(s) est le Montant de Classe Disponible sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés dans la manière prévue pour la modification des Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au Montant de Classe Disponible et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au montant total des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société.

Le «Montant de Classe Disponible» signifie le montant total des profits nets, réserves disponibles et primes de la Société (y compris les profits reportés) se rapportant à l'Actif-Cible auquel la ou les classe(s) de parts sociales concernée(s) appartiennent (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif aux classes de parts sociales rachetées (et, le cas échéant, le montant égal à la diminution de la réserve légale relative à la réduction du capital social en relation avec cette classe) mais (ii) moins toutes Pertes d'Investissement de cette classe (y compris les pertes reportées) et (iii) moins toute somme à placer à la (aux) réserve(s) en vertu des dispositions légales ou des Statuts.



Les «Pertes d'Investissement» signifient toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Actif-Cible concerné) et tout coût, charge ou dépense relatif cet Actif-Cible concerné (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue pour gérer l'Actif-Cible concerné), et un montant correspondant au pro rata calculé sur les frais généraux de la Société (évalués de manière juste, mais irrévocable par le conseil de gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.

#### **Art. 8. Gérance de la Société.**

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance doit être composé du nombre de membres déterminé par l'assemblée générale des associés (sauf pour la période entre une ou plusieurs démissions et de nouvelles nominations conséquentes).

8.2 Les gérants sont nommés et révoqués sur décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

8.3 Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-présidents.

8.4 Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

8.5 Les réunions du conseil de gérance seront réunies sur convocations du président du conseil de gérance ou tout vice-président ou par deux membres du conseil de gérance. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée du préavis pourra être réduite à vingt-quatre heures et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

8.6 Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée.

8.7 Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

8.8 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant ou tel que décidé par le conseil de gérance.

8.9 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par un gérant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou autrement seront signés par un gérant ou tel que décidé à la réunion concernée ou à une réunion subséquente.

#### **Art. 9. Pouvoirs de gérance.**

9.1 Le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou effectuer tout acte de disposition et d'administration tombant dans le champ d'application de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis de tierces parties, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société dans toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société non réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les Statuts.

9.2 La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il n'y a qu'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

**Art. 12. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes à la majorité (ou, le cas échéant aux majorités) prévues par la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité telle que prévue par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans considérer la portion du capital représentée. Cependant, (ii) des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle devra se tenir le troisième mercredi du mois d'avril de chaque année à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 13. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 14. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année sociale, les comptes annuels sont établis par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont disponibles pour tout associé au siège social de la Société.

**Art. 15. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable des Comptes Interimaires préparé par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve à constituer en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés étant entendu que toutes distributions (y compris d'une disposition) à une classe ne seront faites qu'à partir des revenus provenant de l'Actif-Cible relatif à cette classe et à la prime d'émission y rattachée.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés étant entendu que sauf disposition contraire dans les Statuts, lorsqu'une prime d'émission a été versée au moment de la souscription de parts sociales d'une certaine classe, les associés peuvent décider d'allouer cette prime d'émission exclusivement à la classe de parts sociales par rapport à laquelle elles ont été payées. Au moment de cette décision, la prime d'émission concernée sera réservée pour être distribuée dans le cadre de la classe de parts sociales concernée. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale. Article 16. Dissolution et liquidation

Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (personne physique ou personne morale) nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui fixera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Au moment de la liquidation de la Société, le boni de liquidation de chaque part sociale correspondra au montant de la classe de parts sociales à laquelle cette part sociale appartient est habilitée divisé par le nombre de parts sociales de la classe concernée alors en émission. La classe de parts sociales sera pourra percevoir un boni de liquidation selon les modalités prévues ci-après:

a) Premièrement, toutes les dettes et les engagements de la Société doivent être remboursés. Ces dettes ou ces engagements seront attribuées à une ou plusieurs classe(s) de parts sociales spécifique(s) à laquelle elles appartiennent ou, si ce n'est pas possible, seront distribuées entre les classes de parts sociales au prorata du capital social émis de la Société qu'elles représentent.

b) Ensuite, le montant des dettes et engagements concerné relatifs à chaque classe sera compensé par l'actif imputable à la classe concernée, y compris en particulier l'Actif-Cible et tout fonds disponible imputable à une telle classe.

c) Dans l'hypothèse où le montant ainsi calculé pour une classe est négatif, cette classe n'aura droit à aucun boni de liquidation. Le montant négatif en question sera distribué proportionnellement parmi toutes les classes de parts sociales qui disposent d'un montant positif jusqu'à concurrence de ce montant positif. Tout surplus afférent à une classe spécifique de parts sociales sera distribué exclusivement aux détenteurs desdites parts sociales.

**Art. 17. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales»); dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 18. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par le notaire et la partie comparante, «QS PDI S.A. SICAR», prénommée, celle-ci a souscrit à toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de Classe Fet intégralement libéré ces parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, évaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ deux mille euros.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Résolutions de l'associé unique*

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant valablement convoquée, a immédiatement passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées au conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
  - i. Monsieur Jean-Benoît LACHAISE, né le 16 avril 1965 à Villers-Semeuse (France), ayant son adresse professionnelle au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,
  - ii. Monsieur F. Michel ABOUCHALACHE, né le 31 octobre 1964 à Beyrouth, ayant son adresse professionnelle au 243, boulevard Saint Germain, F-75007 Paris,
  - iii. Monsieur Michel DELCROIX, né le 24 mai 1962 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,
  - iv. Monsieur Daniel DINE, né le 12 mai 1971 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. RECKINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 novembre 2008, Relation: EAC/2008/13619. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents

(12.500.- à 0,5% = 62,50.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 04 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008138656/239/585.

(080162885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Nastia, Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 88.825.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social le 02 octobre 2008*

1. Les démissions de l'administrateur Mr Claude SCHROEDER, demeurant 498, route de Thionville, L-5856 Alzingen, et du Commissaire la société STRATEGO TRUST S.A., avec son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, sont acceptées avec effet immédiat.

2. Mr Pierre GOFFINET, demeurant 1, rue de la Fontaine, L-4963 Clémency, est nommé Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2013. La société STRATEGO INTERNATIONAL SARL, avec son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, est nommé Commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2013.

3. Les Administrateurs sortants sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2013.

*Administrateurs:*

- Mr Herbert GROSSMANN, demeurant à 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Mr Dominique FONTAINE, demeurant à 53 bte 7, Square de la Lys, B-6700 Arlon.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

*Administrateur*

Référence de publication: 2008138717/792/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**BCP Cayman V OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 141.269.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société*

En date du 23 octobre 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael A. Puglisi, gérant de classe A de la Société avec effet au 23 octobre 2008,

- de nommer Monsieur Laurence A Tosi, née le 8 février 1968 à Boston, Etats-Unis d'Amérique ayant comme adresse professionnelle: 345, Park Avenue, NY 10154, New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 23 octobre 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

BCP Cayman V OSUM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008138709/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**BCP Cayman Family OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 141.209.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société*

En date du 23 octobre 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael A. Puglisi, gérant de classe A de la Société avec effet au 23 octobre 2008,

- de nommer Monsieur Laurence A Tosi, née le 8 février 1968 à Boston, Etats-Unis d'Amérique ayant comme adresse professionnelle: 345, Park Avenue, NY 10154, New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 23 octobre 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

BCP Cayman Family OSUM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008138710/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00956. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080163082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.271.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société*

En date du 23 octobre 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael A. Puglisi, gérant de classe A de la Société avec effet au 23 octobre 2008,

- de nommer Monsieur Laurence A Tosi, née le 8 février 1968 à Boston, Etats-Unis d'Amérique ayant comme adresse professionnelle: 345, Park Avenue, NY 10154, New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 23 octobre 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008138711/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00941. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080163146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Naturmaat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 23, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.843.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008138809/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00749. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080162720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.270.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société*

En date du 23 octobre 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael A. Puglisi, gérant de classe A de la Société avec effet au 23 octobre 2008,

- de nommer Monsieur Laurence A Tosi, née le 8 février 1968 à Boston, Etats-Unis d'Amérique ayant comme adresse professionnelle: 345, Park Avenue, NY 10154, New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 23 octobre 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008138707/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00959. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Eaton Holding VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.885.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of October.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EATON HOLDING VI S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.886,

hereby represented by Véronique HOFFELD, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 17, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

I. The appearing party declares that it is the sole shareholder of EATON HOLDING VII S. à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.885, incorporated by a deed of Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, dated January 28, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 522 of March 1, 2008 and the articles of association of which have been amended by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated February 14, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 797 of April 2, 2008 (the «Company»).

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

To amend Article 2 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 2. Object.** The main purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose, as well as carry on, accessorially, commercial and / or sales activities in connection with electric and/or electronic equipment or parts, and provide related services."

The appearing party, acting as afore said, has requested the undersigned notary to document the following resolution:

#### *Resolution*

The sole shareholder resolves to amend Article 2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 2. Object.** The main purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose, as well as carry on, accessorially, commercial and / or sales activities in connection with electric and/or electronic equipment or parts, and provide related services."

#### *Declaration*

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the person appearing, known to the notary by first and surnames, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le vingt et un octobre,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EATON HOLDING VI S. à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135.886,

ici représentée par Véronique HOFFELD, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 octobre 2008.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de EATON HOLDING VII S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.885, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 28 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 522 du 1<sup>er</sup> mars 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par

Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 797 du 2 avril 2008 (la «Société»).

II. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaissant être entièrement informé de la résolution à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet principal la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société en vue de les détenir à terme. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte, ainsi que, d'une manière accessoire, toutes activités commerciales et/ou de vente en relation avec les équipements ou parts d'équipements électriques ou électroniques, et fournir des services liés à son activité commerciale et/ou de vente.»

La comparante, ès- qualités qu'elle agit, a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet principal la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société en vue de les détenir à terme. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte, ainsi que, d'une manière accessoire, toutes activités commerciales et/ou de vente en relation avec les équipements ou parts d'équipements électriques ou électroniques, et fournir des services liés à son activité commerciale et/ou de vente.»



132409

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Hoffeld, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 22 OCTOBRE 2008. Relation: LAC/2008/42863. — Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008138389/212/170.

(080162316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

**Lars Mürbeck Consulting GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.649.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den dritten September.

Vor Maître Joseph ELVINGER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, Großherzogtum vom Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

Herr Philippe PONSARD, „ingénieur commercial“, beruflich wohnhaft in L-1653, Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

„der Bevollmächtigte“

handelnd als Vertreter von Herrn Lars MÜRBECK, wohnhaft in Dänemark, Nicolai Eigtsveds Gade 34, 4 DK-1402 Kopenhagen,

„der Vollmachtgeber“

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 6. August 2008, welche, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Bevollmächtigten erklärt und bietet den Notar, zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LARS MÜRBECK CONSULTING GmbH, nachfolgend die „Gesellschaft“ genannt, R.C.S. Luxemburg Nr. 86.649, mit Gesellschaftssitz in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch M<sup>e</sup> Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar mit dem Amtssitz in Luxembourg-Bonneweg, am 27. März 2002, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nr. 962 vom 25. Juni 2002. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch M<sup>e</sup> Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster am 27. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 1727 vom 14. Juli 2002.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf EUR 20.000 (zwanzigtausend Euro) beläuft, eingeteilt in 200 (zweihundert) Anteile mit einem Nennwert von EUR 100 (einhundert Euro) je Anteil, vollständig eingezahlt.

3. Dass der Vollmachtgeber Besitzer aller Anteile der Gesellschaft, die das Kapital darstellt, geworden ist.

4. Dass der Vollmachtgeber, als alleiniger Gesellschafter, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

5. Dass der Vollmachtgeber, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass sämtliche bekannte Passiva der Gesellschaft vollständig ausgezahlt wurden.

6. Dass der Vollmachtgeber ebenfalls erklärt, dass er die Verantwortung für irgendwelche eventuelle unbekanntes unbezahlte Passiva der Gesellschaft tragen wird, und er erklärt in unwiderruflicher Weise, dass er, zusammen mit der Gesellschaft, die Pflicht, irgendwelche eventuelle unbekanntes Passiva auszuzahlen, übernehmen wird.

7. Dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass der alleinige Gesellschafter die sämtliche Aktiva übernimmt und dass er irgendwelche eventuelle unbekanntes Passiva der aufgelösten Gesellschaft auszahlen wird, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

8. Dass der Vollmachtgeber den Geschäftsführern Entlastung erteilt.

9. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren im Gesellschaftssitz von BDO Compagnie Fiduciaire aufbewahrt werden.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden, hat der vorerwähnte Bevollmächtigte die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

**Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

In the year two thousand eight, on the third of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg,

"the proxyholder"

acting as a special proxy of Mr Lars MÜRBECK, residing in Denmark, Nicolai Eigtsveds Gade 34, DK-1402 Copenhagen,

"the principal"

by virtue of a proxy under private seal given on August 6th, 2008 which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company LARS MÜRBECK CONSULTING GmbH, hereafter "the Company", R.C.S. Luxembourg B nr. 86.649, with registered office in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, was incorporated by deed of M<sup>e</sup> Léon Thomas called Tom METZLER, notary public residing in Luxembourg, on March 27th, 2002, published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* nr. 962 of June 25th, 2002, and the Articles of Association of which have been amended for the last time on May 27th, 2008, by deed of M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C m. 1727* of July 14th, 2002.

2. That the corporate capital amounts to EUR 20.000 (twenty thousand Euro) divided into 200 (two hundred) corporate units of EUR 100 (one hundred Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the corporate units representing the subscribed capital of the Company.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the Company declares that all the liabilities of the Company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the Company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the Company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the Company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the Company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved Company, so that the liquidation of the Company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the managers.

9. That all the documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: P. PONSARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2008, Relation: LAC/2008/36279. — Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008138420/211/98.

(080161976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

**Beauty Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 121.047.

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

La société MONDIAL INDUSTRIE S.A., établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE Ilôt Ouest, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.203, ici représentée par Monsieur Patrice ROSATI, gérant de sociétés, demeurant à F-57710 Bure, 17, rue Albert Schweitzer, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Lequelle comparante, représentée comme dit ci-avant déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée BEAUTY CARS S. à r.l., avec siège social à L-3895 Foetz, 9, rue du Commerce

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 121.047,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 octobre 2 006, publié au Mémorial C numéro 232 0 du 12 décembre 2 0 06,

dont le capital social est de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune

Laquelle comparante prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

La société MONDIAL INDUSTRIE S.A., prénommée, représentée comme dit ci-avant, déclare céder ses CENT (100) parts sociales comme suit:

- cinquante (50) parts sociales à Monsieur Luis Alberto CONCEIÇÃO PINHEIRO AMANTE, gérant de société, né à S. Sebastião da Pedreira/Lisboa (Portugal), le 13 octobre 1967, demeurant à L-3575 Dudelange, 4, rue de la Tour, ici présent, ce acceptant, au prix de huit mille cinq cents euros (€ 8.500,-).

La somme de quatre mille deux cent cinquante euros (€ 4.250,-) a été payée avant la passation des présentes et en dehors de la présence du notaire instrumentant. Le solde de quatre mille deux cent cinquante euros (€ 4.250,-) sera payé endéans les 30 jours à compter des présentes.

- cinquante (50) parts sociales à Madame Maria Rosalina GOMES FARIA, employée privée, née à Faria/Barcelos (Portugal), le 30 janvier 1964, demeurant à L-3575 Dudelange, 4, rue de la Tour, ici présente, ce acceptant, au prix de huit mille cinq cents euros (€ 8.500,-).

La somme de quatre mille deux cent cinquante euros (€ 4.250,-) a été payée avant la passation des présentes et en dehors de la présence du notaire instrumentant. Le solde de quatre mille deux cent cinquante euros (€ 4.250,-) sera payé endéans les 30 jours à compter des présentes.

Monsieur Patrice ROSATI, prénommé, gérant de société, déclare accepter ces cessions de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite aux cessions de parts sociales qui précède les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Luis Alberto CONCEIÇÃO PINHEIRO AMANTE, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
.....	
2.- Madame Maria Rosalina GOMES FARIA, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Patrice ROSATI, prénommé, en tant que gérant de la société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

2. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Luis Alberto CONCEIÇÃO PINHEIRO AMANTE, prénommé.

3. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

4. L'objet de la société est élargi de sorte que l'article deux (2) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un centre de nettoyage auto avec la vente des produits de la branche.

La société a aussi pour objet la location de véhicules sans chauffeur.

La société a encore pour objet l'achat, la vente, le montage et le démontage de pneus pour tout type de véhicules.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement."

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rosati, Conceição Pinheiro Amante, Gomes Faria, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 02 octobre 2008, Relation: EAC/2008/12417. — Reçu douze euros 12, -€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 octobre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008138388/219/65.

(080162299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

**Moorfield Real Estate Fund Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 19.875,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.110.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue en date du 20 octobre 2008 que ENILEC S.A R.L. et KARIAN S.A R.L. ont démissionné de leur mandat de gérant A.

Sont nommées gérants A en remplacement, pour une durée indéterminée:

- Sandrine VAN WAVEREN, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;
- Candice DE BONI, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

De plus, le siège social de la société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MOORFIELD REAL ESTATE FUND LUXEMBOURG FINANCE*

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008139051/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Granello S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.809.

—  
RECTIFICATIF

L'extrait déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 06/10/2008 sous la référence L080147418.05 se réfère à une Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue en date du 23 septembre 2008 et non pas du 16 mai 2008.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandaté à cet effet

Signatures

Référence de publication: 2008138859/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00852. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Le Manoir Anglais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.393.

Le Conseil d'Administration de Le Manoir Anglais SARL. ("la société"), tient a annoncer le changement d'adresse professionnelle de l'Actionnaire Robert Whitton comme suit:

- du 100, Piccadilly London W1J 7 NH, United Kingdom au 25 Canada Square Canary Wharf, Level 33, London E14 5LQ, United Kingdom avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Severine Canova

Gérante

Référence de publication: 2008138860/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09381. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Société Civile Immobilière Albert Philippe, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8399 Windhof, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg E 2.231.

L'an deux mille huit, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Patrick WIETOR, maître-charpentier - couvreur-ferblantier, demeurant à L-8338 Olm, 20, rue Nic. Wirtgen.

2.- Madame Gaby GELZ, professeur, demeurant à L-8435 Steinfort, 2, rue du Kiem.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile Société Civile Immobilière Albert Philippe, avec siège social à L-8399 Windhof, Zone Industrielle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 2231 (NIN 19957000 137),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 janvier 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 241 du 3 juin 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 729 du 8 octobre 1998.

Que suite à deux cessions de parts sociales sous seing privé en date du 27 juin 2008, lesquelles cessions, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire instrument et les comparants, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui, les parts d'intérêts sont réparties comme suit:

	Parts
1.- Monsieur Patrick WIETOR, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts . . . . .	99
2.- Madame Gaby GELZ, prénommée, une part sociale . . . . .	1
Total: cent parts d'intérêts . . . . .	100

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés constatent que le capital social s'élève actuellement à deux mille quatre cent soixante-dix-huit Euros quatre-vingt-quatorze Cents (€ 2.478,94).

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social du montant de vingt-et-un Euros six Cents (€ 21,06) pour le porter de son montant actuel de deux mille quatre cent soixante-dix-huit Euros quatre-vingt-quatorze Cents (€ 2.478,94) au montant de deux mille cinq cents Euros (€ 2.500.-) moyennant versement en espèces du montant de vingt-et-un Euros six Cents (€ 21,06) par les associés existants au prorata de leur participation dans le capital social.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de refixer la valeur nominale des parts sociales au montant de vingt-cinq Euros (€ 25.-), de sorte que le capital social s'élève au montant de deux mille cinq cents Euros (€ 2.500.-), représenté par cent (100) parts d'intérêt

d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune, attribuées aux associés au prorata de leur participation dans le capital social.

#### Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital de la société est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500.-), divisé en cent (100) parts d'intérêt de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune.

Les parts d'intérêts sont réparties de la manière suivante:

	Parts
1.- Monsieur Patrick WIETOR, maître-charpentier - couvreur-ferblantier, demeurant à L-8338 Olm, 20, rue Nic. Wirtgen, quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêt . . . . .	99
2.- Madame Gaby GELZ, professeur, demeurant à L-8435 Steinfort, 2, rue du Kiem, une part d'intérêt . . . . .	<u>1</u>
Total: cent parts d'intérêt . . . . .	100

#### Déclaration

Les comparants déclarent que la société est propriétaire de l'immeuble suivant, libre de toute dette:

COMMUNE DE KOERICH, SECTION C DE GOETZINGEN

Numéro 1240/2022, lieu-dit: "Lotissement Vulcalux", place (occupée), bâtiment non défini, contenant 13 ares 02 centiares

#### Titre de propriété

L'immeuble prédésigné appartient à la société civile Société Civile Immobilière Albert Philippe pour l'avoir acquis comme suit:

- partiellement en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire instrumentant en date du 27 janvier 1995, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 9 février 1995, volume 1001, numéro 96;
- partiellement en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire instrumentant en date du 27 janvier 1995, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 9 février 1995, volume 1001, numéro 97.

Les parties déclarent évaluer ledit immeuble au montant de QUATRE CENT MILLE EUROS (€ 400.000.-).

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Echternach.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: P. WIETOR, G. GELZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 août 2008, Relation: ECH/2008/1136. — Reçu douze euros. 21,06.- EUR à 0,5% = 0,1053.- EUR < 12.- EUR.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008139088/201/75.

(080162612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

#### **Corntoner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.901.

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CORNTONER S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121901, constituée originellement sous l'empire de la législation de la République du Panama,

dont la nationalité luxembourgeoise a été adoptée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 11 du 10 janvier 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Décision de mettre en liquidation la Société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs (référence aux articles 144 à 143 LSC).
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne la société de droit des Iles Vierges Britanniques "TOLTEC HOLDINGS LIMITED", avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd Floor; (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 381625, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 octobre 2008, Relation GRE/2008/4201. - Reçu Douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008139072/231/66.

(080163062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Sabayon Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.319.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of October.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SABAYON FINANCIERE S.A., with registered office at L-1150, Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.319 (NIN 2007 2242 867),

incorporated by deed of the undersigned notary on December 27th, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 348 of February 11th, 2008.

The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-), represented by three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

The meeting was declared open at 15:00 with Mrs Sandrine ANTONELLI, private employee, residing professionally at L-1150, Luxembourg, 207, route d'Arlon, in the chair, who appointed as secretary Mrs Catherine BORTOLOTTI, private employee, residing professionally at L-1150, Luxembourg, 207, route d'Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mrs Claire SABBATUCCI, private employee, residing professionally at L-1150, Luxembourg, 207, route d'Arlon.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda:*

1.- To increase the corporate capital of the Company by an amount of TWO MILLION SEVEN HUNDRED NINETY-SIX EURO (€ 2.796.000.-) so as to raise it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000.-) to the amount of TWO MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-SEVEN THOUSAND EURO (€ 2.827.000.-).

2.- To issue twenty-seven thousand nine hundred sixty (27.960) new shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3.- To accept subscription for these new shares and full payment of the nominal value of these new shares by a contribution in kind.

4.- To fix the authorized corporate capital at the amount of FOUR MILLION EURO (€ 4.000.000.-).

5.- To amend the first four paragraphs of article 5 of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

6.- Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of TWO MILLION SEVEN HUNDRED NINETY-SIX EURO (€ 2.796.000.-) so as to raise it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000.-) to the amount of TWO MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-SEVEN THOUSAND EURO (€ 2.827.000.-).

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue twenty-seven thousand nine hundred sixty (27.960) new shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Interfidam Srl, having its registered office in Milano (MI) Viamonti Vincenzo 8 CAP 20123, Italy, registered at the "Registro delle Imprese di Milano" under the number 04981620158,

represented by Mrs Sandrine ANTONELLI, prenamed, by virtue of a proxy given on October 17, 2008,

which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



The quoted company declared to subscribe for twenty-seven thousand nine hundred sixty (27.960) new shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) per share and to fully pay the nominal value of these shares by a contribution in kind consisting of one hundred percent (100%) of the corporate capital of the company FLECK REAL ESTATE SOCIETA' A RESPONSABILITA' LIMITATA IN FORMA, in abbreviation FLECK R.E. S.R.L., having its registered office in Sutri (VT), Via Garibaldi 16 cap 01015 (Italy), registered with the "registro delle imprese di Viterbo" under the number 01831310568.

The contribution represents a value in aggregate amount of TWO MILLION SEVEN HUNDRED NINETY-SIX EURO (€ 2.796.000.-).

The Subscriber further stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company.

The Subscriber stated together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Subscriber stated that a report has been drawn up by MAZARS, Réviseurs d'Entreprises, on the 14th of October 2008, wherein the Contribution so contributed is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

A copy of this report after having been initialled "ne varietur" by the members of the office and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

#### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot twenty-seven thousand nine hundred sixty (27.960) new shares to the above mentioned subscriber.

#### *Fourth resolution*

The general meeting of shareholders decides to fix the authorized capital at the amount of FOUR MILLION EURO (€ 4.000.000.-).

#### *Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend the first four paragraphs of article 5 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

**Art. 5. Share capital. (paragraphs 1-4).** The corporate capital is set at TWO MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-SEVEN THOUSAND EURO (€ 2.827.000.-), divided in twenty-eight thousand two hundred seventy (28.270) shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The corporate capital may be increased from its present amount up to FOUR MILLION EURO (€ 4.000.000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each.

#### *Expenses*

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding more than 65% of the share capital of FLECK REAL ESTATE SOCIETA' A RESPONSABILITA' LIMITATA IN FORMA, prenamed, the Company refers to articles 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 15:30.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person(s), the present deed was worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit. Le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SABAYON FINANCIERE S.A., avec siège social à L-1150, Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.319 (NIN 2007 2242 867),

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 348 du 11 février 2008.

Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 15:00 heures sous la présidence de Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150, Luxembourg, 207, route d'Arlon, qui a désigné comme secrétaire Madame Catherine BORTOLOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150, Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Claire SABBATUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150, Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence du montant de DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (€ 2.796.000.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) au montant de DEUX MILLIONS HUIT CENT VINGT-SEPT MILLE EUROS (€ 2.827.000.-).

2.- Emission de vingt-sept mille neuf cent soixante (27.960) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

3.- Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles et de la libération intégrale de la valeur nominale de ces actions par un apport en nature.

4.- Fixation du capital autorisé au montant de QUATRE MILLIONS EUROS (€ 4.000.000.-)

5.- Modification des quatre premiers alinéas de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

6.- Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que l'intégralité du capital social était présent ou représenté à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqué.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence du montant de DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (€ 2.796.000.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) au montant de DEUX MILLIONS HUIT CENT VINGT-SEPT MILLE EUROS (€ 2.827.000.-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre vingt-sept mille neuf cent soixante (27.960) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

*Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Interfidam Srl, avec siège social à Milano (MI) Viamonti Vincenzo 8 CAP 20123, Italie, inscrite au "Registro delle Imprese di Milano" sous le numéro 04981620158,

représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 17 octobre 2008, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La société citée a déclaré souscrire vingt-sept mille neuf cent soixante (27.960) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) et libérer intégralement la valeur nominale de ces actions par un apport en nature consistant en cent pour cent (100%) du capital social de la société FLECK REAL ESTATE SOCIETA' A RESPONSABILITA' LIMITATA IN FORMA, en abrégé FLECK R.E. S.R.L., avec siège social à Sutri (VT), Via Garibaldi 16 cap 01015 (Italie), inscrite au registro delle imprese di Viterbo sous le numéro 01831310568.

Les Apports représentent un montant total de DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (€ 2.796.000.-).

Le souscripteur a déclaré encore que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité des Apports.

Le souscripteur a déclaré avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités relatives au transfert valable des Apports à la Société.

Le souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par MAZARS, Réviseurs d'Entreprises, en date du 14 octobre 2008, dans lequel son apport ainsi apporté en nature est décrit et évalué.

Le Rapport contient les conclusions suivantes:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Copie de ce rapport après avoir été paraphé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et l'édit paiement et d'émettre les vingt-sept mille neuf cent soixante (27.960) actions nouvelles au souscripteur indiqué ci-dessus.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer le capital autorisé au montant de QUATRE MILLIONS EUROS (€ 4.000.000.-).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier les quatre premiers alinéas de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 5. Capital Social. (alinéas 1-4).** Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS HUIT CENT VINGT-SEPT MILLE EUROS (€ 2.827.000.-), représenté par vingt-huit mille deux cent soixante-dix (28.270) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à QUATRE MILLIONS EUROS (€ 4.000.000.-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

#### *Frais*

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de plus de 65% du capital social de la société de droit italien FLECK REAL ESTATE SOCIETA' A RESPONSABILITA' LIMITATA IN FORMA, préqualifiée, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15:30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte français primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ANTONELLI, C. BORTOLOTTI, C. SABBATUCCI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 octobre 2008, Relation: ECH/2008/1444. — Reçu douze euros 12,00.-€.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 octobre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008139076/201/221.

(080162608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Stam Rei III, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 135.378.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du gérant unique de la société en date du 19 août 2008 que le siège social est transféré avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mars 2008 du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.  
SGG Corporate Services S.A.  
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008139052/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07219. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080163006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**GCI Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 119.259.

*Extraits des résolutions et décisions prises par l'associée et gérante unique en date du 23 octobre 2008*

L'Associée Unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.  
*Pour GCI Partners Sarl*  
Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008139049/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09675. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080162987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Lineair S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 71.758.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu le 23 octobre 2008 par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, 6<sup>ième</sup> chambre siégeant en matière commerciale, le Tribunal a déclaré closes pour absence d'actif, les opérations de la liquidation de la société anonyme Lineair S.A., a ordonné la publication du jugement par extrait au Mémorial et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
M<sup>e</sup> Aloyse MAY  
*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2008139038/9396/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09908. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080162920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**European Police Association Section Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 48, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg F 299.

—  
DISSOLUTION

*Rapport de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16.04.2008*

Présence: CHENUT David (vice-président), BLASI Roland (secrétaire), SCHMIT Pascale (comité), KOEUNE Paul (comité), THILLMANY Guy (trésorier).(comité)

Ouverture: 18.00 heures.

Suite à l'assemblée générale ordinaire (et extraordinaire):

- 1) La démission du président JANS Serge a été approuvée à l'unanimité.
- 2) Les comptes présentés par le trésorier THILLMANY Guy ont été approuvés à l'unanimité.

Assemblée extraordinaire:

- 3) La dissolution/liquidation de  
European Police Association Section Luxembourg,  
E.P.A. Luxembourg

Forme juridique: Association sans but lucratif

Date de constitution: 16.12.2003

Adresse postale: 48, RUE DU CANAL, ESCH-SUR-ALZETTE

R.C. Luxembourg F 299.

réf. LSO-AL04205

(083397.3//266)

a été approuvée à l'unanimité.

- 3) Les avoirs en comptes seront mise à disposition d'organisations/associations caritatives.

Approuvé à l'unanimité.

Clôture: 19.00 heures

CHENUT David / BLASI Roland / SCHMIT Pascale / KOEUNE Paul / THILLMANY Guy

Référence de publication: 2008139037/3373/32.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02234. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.750,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.145.

—  
In the year two thousand and eight, on the twentieth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91 796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms. Josiane Meissener, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 16 October 2008, (the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx dated 25 September 2008, not yet published, amended by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 10 October 2008, not yet published with the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. No other amendments have been made since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 20.375 by an amount of EUR 375 to an amount of EUR 20.750 by the issuance of 3 new ordinary shares with a par value of EUR 125 each and to pay a share premium of EUR 10.18; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 20,375 (twenty thousand three hundred and seventy-five euro) represented by 162 (one hundred and sixty-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 375 (three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 20,750 (twenty thousand seven hundred and fifty euro) by way of the issuance of 3 (three) new ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 10.18 (ten euro and eighteen cent).

All the 3 (three) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 385.18 (three hundred eighty-five euro and eighteen cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 165 (one hundred and sixty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 20,750.- (twenty thousand seven hundred and fifty euro), represented by 165 (one hundred and sixty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

**A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 octobre 2008, (l'Associé Unique)

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte de Maître Henri Hellinckx du 25 septembre 2008, non encore publié, modifié depuis cette date par un acte de Maître Martine Schaeffer du 10 octobre 2008, non encore publié au Mémorial. Les statuts n'ont plus été modifiés depuis.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 20.375 par un montant de EUR 375 à un montant de EUR 20.750 par voie d'émission de 3 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 10.18; et

## 2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 20.375.- (vingt mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 162 (cent soixante-deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR 375 (trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 20.750 (vingt mille sept cent cinquante euros) par voie d'émission de 3 (trois) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 10,18 (dix euros et dix-huit cents).

L'ensemble des 3 (trois) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 385,18 (trois cent quatre-vingt-cinq euros et dix-huit cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 165 (cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle.

### *Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 20.750 (vingt mille sept cent cinquante euros) représenté par 165 (cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008. LAC/2008/43194. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008139115/5770/114.

(080163220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

### **Trotwood Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.522,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 105.209.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 13 juin 2008, les associés ont décidé:

1. de renouveler le mandat de gérant de Frank Hamen, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat et jusqu'au 17 octobre 2008.

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008138863/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Landforse I SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.639.

—  
RECTIFICATIF

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte notarié enregistré en date du 5 septembre 2008 sous la référence LAC/2008/36356 et déposé en date du 24 septembre 2008 sous la référence 2008121806/242/851.

Il est à noter que l'un des membres du conseil de surveillance de la Société, est Monsieur Alain Dundon (et non tel que publié précédemment: Monsieur Alain Dudon). Les autres informations publiées sont correctes.

Pour Extrait et Publication

*Landforse I SCA*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008138861/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01052. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Investimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 93.405.

—  
Concerne: Démission du poste d'Administrateur

Par la présente nous vous informons que nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction d'administrateur de la société INVESTIMMO SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 93405, section B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008

The Lion's Associates SA

Signature

*L'administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2008138856/9037/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV10124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Power Investments International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.760.000,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 135.146.

—  
*Extrait du Procès-Verbal des résolutions circulaires du Conseil d'Administration du 22 octobre 2008*

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège de la Société du 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

*Pour Power Investments International II S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008139045/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---



**Menuiserie Ebenisterie Igor Muller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schifflange, 10, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 71.709.

Concerne: Changement d'adresse de la Société à Responsabilité Limitée MENUISERIE EBENISTERIE IGOR MULLER SARL

Section B - Numéro 71709

Date de l'inscription: 5 octobre 1999

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que ma société, ci-dessus désignée a changé de siège social.

Dorénavant ce siège est établi à 3835 SCHIFFFLANGE, 10, route d'Esch.

Schifflange, le 15 septembre 2008

Igor MULLER.

Référence de publication: 2008139125/9531/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01971. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Massy Château Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 49.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 112.554.

*Extrait des résolutions de l'Associé unique en date du 20 Octobre 2008*

L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 20 octobre 2008 de:

\* Mr. Luca Gallinelli, gérant B

- de procéder à la révocation avec effet rétroactif au 25 août 2008 de:

\* Mme Catherine Koch, gérant B

- de nommer comme nouveaux gérants B de la société:

\* Mr. Vincenzo Arnò, ayant pour adresse professionnelle 33, avenue Monterey L-2163 Luxembourg avec effet rétroactif au 25 août 2008;

\* Mr Kamba Raphaël Tshilumba, ayant pour adresse professionnelle 33, avenue Monterey L-2163 Luxembourg avec effet au 20 octobre 2008.

- de transférer le siège social de la société avec effet immédiat du:

8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 33, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

*Pour Massy Chateau Holding S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008139046/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09200. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Euro Realty, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 94.909.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 septembre 2008*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission, avec effet au 25 août 2008, de Mme Catherine KOCH, avec adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg de sa fonction de gérant B.

- L'associé unique décide de pourvoir au poste de gérant B, la personne suivante:

\* M Jean-Claude BUFFIN, avec adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg  
- Le gérant a été élu pour une durée indéterminée.  
- L'associé unique décide de transférer le siège social de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

*Pour Euro Realty*

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008139044/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09219. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080162937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**HSH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 512.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.858.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 septembre 2008*

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L- 1717 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg avec effet immédiat.

*Signature.*

Référence de publication: 2008139047/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09851. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080162981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Des Alpes Construction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 30, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.874.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu le 23 octobre 2008 par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre siégeant en matière commerciale, le Tribunal a déclaré closes pour absence d'actif, les opérations de la liquidation de la société anonyme Des Alpes Construction S.A., a ordonné la publication du jugement par extrait au Mémorial et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Aloyse MAY

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2008139041/9396/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09915. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080162927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Pioscor Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.753.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu le 23 octobre 2008 par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre siégeant en matière commerciale, le Tribunal a déclaré closes pour insuffisance d'actif, les opérations de la liquidation de la société

anonyme Pioscor Investments S.A., a ordonné la publication du jugement par extrait au Mémorial et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Aloyse MAY

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2008139042/9396/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09919. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080162930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Belvaux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.780.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu le 23 octobre 2008 par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, 6<sup>ième</sup> chambre siégeant en matière commerciale, le Tribunal a déclaré closes pour absence d'actif, les opérations de la liquidation de la société anonyme Belvaux Holding S.A., a ordonné la publication du jugement par extrait au Mémorial et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Aloyse MAY

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2008139040/9396/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09910. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080162925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Eutag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.350.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008139035/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00653. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080162618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Asia Growth Basket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.746,25.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.482.

—  
En date du 7 juillet 2008, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008138864/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**H/H-Stadtwerkefonds KGaA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 104.637.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 16 juin 2008, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008138862/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Soggen International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.838.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 14 octobre 2008*

1. Démission de Monsieur Vincent DECALF en tant qu'administrateur

Le conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Vincent DECALF, résidant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, LUXEMBOURG de ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 août 2008.

2. Cooptation de Monsieur Jean-Marie EVEILLARD en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Vincent DECALF

Les administrateurs restants décident de coopter Monsieur Jean-Marie EVEILLARD, résidant professionnellement au 1345 Avenue of the Americas, 44th, floor, New York, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, en remplacement de Monsieur Vincent DECALF, en qualité d'administrateur avec effet au 31 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A. LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008138850/3451/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV10097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Moorea 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.061.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 15 octobre, 2008, a décidé d'accepter la démission de Paul Obey résidant professionnellement à 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, de Gérard Meijssen résidant professionnellement à 1161 Strawinskyalaan, NL-1077 XX Amsterdam et de Marcus Vennekens résidant professionnellement à 1161 Strawinskyalaan, NL-1077 XX Amsterdam, et de nommer John Bowman résidant professionnellement 85 Broad Street, New York 10004, USA, de Simon Cresswell résidant professionnellement à 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, de Christine Vollertsen résidant professionnellement à 85 Broad Street, New York 10004, USA, et de Michael

Furth résidant professionnellement à 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, comme gérants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 15 octobre, 2008, composé comme suit:

- John BOWMAN,
- Simon CRESSWELL,
- Christine VOLLERTSEN,
- Christophe CAHUZAC,
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Moorea 1 S.à r.l.*

Christophe Cahuzac

*Manager*

Référence de publication: 2008138725/3521/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09403. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080163142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Vfive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.014.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 3 octobre 2008 que la démission de M. Roland Erixon en tant qu'administrateur délégué et qu'administrateur est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

*Pour VFIVE S.A.*

Nationwide Management S.A.

*Administrateur*

Richard Turner

*Administrateur délégué et représentant permanent*

Référence de publication: 2008138722/3459/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01823. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080163325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Auto-Moto-Ecole Pepe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 62.449.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008138810/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00754. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080162723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Investimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 93.405.

—  
Concerne: Démission du poste de Commissaire aux Comptes

Par la présente nous vous informons que nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de Commissaire aux Comptes de la société INVESTIMMO SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 93405, section B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Fegon International SA

Signatures

Référence de publication: 2008138854/9037/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV10125. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Straiton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.639.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008138987/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00255. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Pauco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.100.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.973.

Le bilan au 31.03.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008139103/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01305. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Cyclamen S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.798.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008139099/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00643. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Vevco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.500.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.974.

Le bilan au 31.03.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008139101/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01302. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080163009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Grand Frais Immobilier, Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 122.919.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GRAND FRAIS IMMOBILIER, Société Anonyme*

Denis DUMONT

*Administrateur Unique*

Référence de publication: 2008139143/7824/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09868. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080163018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Kalogeros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 35.255.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

KALOGEROS S.A., Société anonyme

Bruno ABBATE / Isabelle CLAUDE

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008139145/7824/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09874. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080163020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

**Fermont Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 79.159.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/11/2008.

FERMONT FINANCE S.A., Société anonyme

Bruno ABBATE / François BOURGON

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008139147/7824/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09870. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Fin Scutum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 66.903.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

FIN SCUTUM S.A., Société anonyme

Bruno ABBATE / Isabelle CLAUDE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008139149/7824/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09871. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**Gumtree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008139282/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00110. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---

**D.M. Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.550.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008139098/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2008.

---